



Conseil économique et social

Distr. générale
16 août 2021

Session de 2021

Point 5 de l'ordre du jour

Débat de haut niveau

Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau de la session de 2021 du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2021, organisé sous les auspices du Conseil, sur le thème « Une reprise durable et résiliente après la pandémie de COVID-19, qui favorise les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable : ouvrir une voie inclusive et efficace vers la réalisation du Programme 2030 dans le contexte de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable »

Nous, ministres et hauts représentants, réunis virtuellement en cette période difficile de crise, de résilience, de relèvement et d'espoir,

1. Réaffirmons l'engagement que nous avons pris de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans son intégralité et d'atteindre les objectifs de développement durable, alors qu'a commencé la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable¹. Il faut accélérer la réalisation du Programme 2030, qui est un plan d'action pour la planète, les personnes, la prospérité, la paix et le partenariat : c'est la voie à suivre à l'échelle mondiale pour lutter contre les effets négatifs directs et indirects de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et reconstruire en mieux, aider à prévenir de futures pandémies et bâtir un avenir meilleur pour toutes et tous.
2. Réaffirmons que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face et une condition indispensable du développement durable, et notons avec préoccupation que, pour la première fois depuis des décennies, la tendance à la réduction de la pauvreté s'inverse.
3. Sommes conscients que la crise provoquée par la pandémie de COVID-19 a mis en évidence les vulnérabilités et les inégalités dans tous les pays du monde et d'un pays à l'autre et les a exacerbées, qu'elle a accentué les faiblesses, difficultés et risques systémiques, et qu'elle risque d'entraver l'accomplissement de nouveaux

¹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.



progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable ou de compromettre ceux qui ont été faits. Tout en notant les effets sans précédent et multiformes qu'a la pandémie et ses profondes répercussions sur tous les pays, en particulier les pays en développement et notamment les pays en situation particulière, nous soulignons que la communauté internationale doit renouveler d'urgence son engagement en faveur du développement durable.

4. Réaffirmons les principes énoncés dans le Programme 2030, notamment celui consistant à ne laisser personne de côté, ainsi que la série complète d'objectifs et de cibles ambitieux, universels, axés sur l'être humain et porteurs de changement, intégrés, indivisibles et équilibrés au regard des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable, qui y figure. Nous savons qu'il existe des effets de synergie entre l'application du Programme 2030 et celle de l'Accord de Paris². Nous avons besoin d'une approche intégrée qui tirera parti des liens et réduira au minimum les compromis entre objectifs et cibles. Nous savons que c'est aux pouvoirs publics qu'il incombe au premier chef de mettre en œuvre le Programme 2030. Nous réaffirmons le rôle central joué par le système des Nations Unies pour ce qui est de mettre en œuvre le Programme 2030 et de bien faciliter et coordonner l'action mondiale menée afin de parvenir à se relever de manière durable, résilient et inclusif de la pandémie de COVID-19. Nous réaffirmons notre attachement à la coopération internationale, au multilatéralisme et à la solidarité à tous les niveaux, car il s'agit des meilleurs moyens de réagir efficacement aux crises mondiales telles que la pandémie de COVID-19 et à leurs conséquences.

5. Savons que la pandémie de COVID-19 a déjà eu de très sérieuses conséquences dans un certain nombre de domaines relatifs aux objectifs de développement durable, sapant des années d'efforts en matière de développement. La pandémie vient s'ajouter aux obstacles qui entravaient déjà la réalisation des objectifs, et aggrave les inégalités structurelles, les écarts et les difficultés et risques systémiques. Ses effets ont submergé les systèmes de santé dans le monde entier, fortement perturbé la fourniture de services de soins de santé, provoqué la fermeture d'entreprises et d'usines, fait baisser pour un temps les cours des produits de base, les investissements et les transferts de fonds, fait peser une charge sans précédent sur les systèmes de protection sociale, bouleversé la mobilité internationale des personnes, le secteur du tourisme et les services connexes, compromis la capacité des autorités locales de fournir des services de base, gravement nui aux moyens de subsistance de la moitié de la main d'œuvre mondiale, aggravé le chômage, les niveaux d'endettement déjà élevés et les vulnérabilités préexistantes dans de nombreux pays, empêché des centaines de millions d'élèves d'aller à l'école, entravé l'aide et la protection humanitaires et perturbé les chaînes de valeur et d'approvisionnement mondiales, limitant l'approvisionnement en produits.

6. Le relèvement mondial passe par un accès équitable et abordable pour toutes et tous à des vaccins et à des traitements contre la COVID-19 et à des outils diagnostiques qui soient sûrs, de qualité, efficaces, efficaces, accessibles et abordables. Nous soulignons qu'il est nécessaire de développer les partenariats internationaux, notamment pour accroître les capacités de fabrication et de distribution, compte tenu des différents contextes nationaux, et sommes conscients que l'immunisation à grande échelle contre la COVID-19 jouera le rôle d'un bien public mondial dans le domaine de la santé en contribuant à prévenir, à contenir et à arrêter la transmission de cette maladie, et à mettre un terme à la pandémie. Nous sommes résolus à travailler sans relâche pour faire en sorte que tous les pays aient accès rapidement aux vaccins et aux traitements contre la COVID-19 et aux outils diagnostiques. Nous soutenons sans réserve le Dispositif pour accélérer l'accès aux

² Voir [FCCC/CP/2015/10/Add.1](#), décision 1/CP.21, annexe.

outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT) et son mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins, et demandons aux secteurs public et privé de combler le déficit de financement de ces dispositifs. Nous encourageons par ailleurs les pays qui en ont la capacité à prendre des mesures pour soutenir activement le Mécanisme COVAX et l'Organisation mondiale de la Santé, notamment en mettant les doses excédentaires à la disposition du Mécanisme COVAX afin de favoriser une distribution équitable des vaccins aux pays en développement. Nous nous félicitons que les organisations financières multilatérales continuent de soutenir les pays en développement et leur donnent accès à des financements à des conditions favorables et à d'autres mesures financières afin de les aider à faire face aux besoins de leur population en matière de vaccination, à améliorer leurs systèmes de santé, leur état de préparation et leurs infrastructures sanitaires et à progresser vers une couverture sanitaire universelle.

7. Nous appelons à l'intensification et au développement rapides de la production de vaccins dans le monde, y compris dans les pays en développement, grâce à une diffusion appropriée des technologies et des savoir-faire, conformément aux règles de l'Organisation mondiale du commerce, par exemple par l'octroi de licences, le recours, si nécessaire, aux flexibilités prévues dans l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et la mise en commun des connaissances et des données relatives aux technologies médicales essentielles à la lutte contre la COVID-19. Nous encourageons les discussions en cours à l'Organisation mondiale du commerce sur la façon dont le système commercial multilatéral fondé sur des règles peut contribuer à améliorer l'accès à une distribution équitable des vaccins contre la COVID-19.

8. Pour faire face efficacement aux crises sanitaires telles que la pandémie de COVID-19 et à leurs conséquences, et pour s'en relever de façon durable, inclusive et résiliente, nous devons de toute urgence, entre autres, intensifier l'action visant à garantir l'exercice des droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement et l'accès au lavage des mains et à l'hygiène et, d'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière, selon qu'il convient, afin de garantir l'approvisionnement durable en eau qui est nécessaire à la vie, à l'agriculture et à la production alimentaire, ainsi que d'autres services écosystémiques et retombées positives.

9. Nous apprécions les efforts déployés par les gouvernements ainsi que par les professionnels de santé et les autres travailleurs essentiels sur toute la planète pour combattre la pandémie par des mesures visant à protéger la santé, la sécurité et le bien-être des populations. Nous sommes conscients du rôle crucial que les femmes jouent dans la lutte contre la COVID-19 et savons que la participation effective des femmes et leur rôle de direction doivent faire partie intégrante de l'action menée à l'échelle locale et des efforts de relèvement et qu'il faut respecter, protéger et remplir pleinement les engagements et obligations en ce qui concerne l'égalité de jouissance de tous les droits humains et libertés fondamentales, dans le cadre de la lutte contre la COVID-19.

10. Nous notons la contribution apportée par le rapport du Secrétaire sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable³, ainsi que la contribution du Conseil économique et social, des forums régionaux pour le développement durable, des commissions techniques du Conseil et d'autres organes et forums intergouvernementaux, et d'autres parties concernées.

³ E/2021/58.

11. Nous félicitons les 42 pays⁴ qui ont présenté un examen national volontaire au forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé en 2021. Nous félicitons également les 47 pays⁵ qui ont procédé à cet examen en 2020 et les 47 pays⁶ qui y ont procédé en 2019. Nous remercions le Groupe des amis des examens nationaux volontaires et du suivi et de l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 d'avoir facilité la préparation des examens nationaux volontaires. Nous demandons instamment à l'Organisation des Nations Unies de continuer à tirer parti des principales conclusions et faits extraits des examens et d'encourager l'apprentissage par les pairs. Nous encourageons les pays à mettre en commun les approches du développement et les solutions locales afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030.

12. Nous réaffirmons l'importance que revêt la dimension régionale du développement durable pour ce qui est de s'attaquer aux problèmes régionaux et d'intensifier l'action dans les pays et d'un pays à l'autre. Nous saluons le travail qu'accomplissent les commissions régionales et notons la contribution précieuse qu'apportent les forums régionaux pour le développement durable, en tant qu'instances multipartites qui appuient leurs États membres dans le cadre du suivi et de l'examen du Programme 2030 dans les régions.

13. Nous réaffirmons que si l'examen que nous menons en 2021 met l'accent sur les objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 3, 8, 10, 12, 13, 16 et 17, il est essentiel, en raison du caractère intégré, indissociable et universel du Programme 2030 et des objectifs qui y sont énoncés, que nous prêtions une attention particulière aux liens entre ses différents éléments et aux moyens de tirer parti des synergies et des retombées positives dans toutes les dimensions du développement durable, tout en évitant ou en réduisant au minimum les compromis.

14. Nous demeurons vivement préoccupés par le fait que l'objectif mondial consistant à éliminer la pauvreté d'ici à 2030 semble de plus en plus difficile à atteindre et notons que les effets multidimensionnels de la pandémie de COVID-19 ont exacerbé le problème : jusqu'à 124 millions de personnes de plus vivent dans la pauvreté et le taux d'extrême pauvreté a augmenté pour la première fois en une génération, en particulier dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire, touchant notamment les femmes et les filles. Le nombre de personnes qui vivent encore dans une pauvreté multidimensionnelle est inacceptable, tandis que les inégalités de revenus, de richesses et de perspectives restent profondes dans de nombreux pays et d'un pays à l'autre, voire se creusent, et que les dimensions non

⁴ Afghanistan, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Azerbaïdjan, Bahamas, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Cabo Verde, Chine, Chypre, Colombie, Cuba, Danemark, Égypte, Espagne, Guatemala, Îles Marshall, Indonésie, Iraq, Japon, Madagascar, Malaisie, Mexique, Namibie, Nicaragua, Niger, Norvège, Paraguay, Qatar, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Saint-Marin, Sierra Leone, Suède, Tchad, Tchéquie, Thaïlande, Tunisie, Uruguay et Zimbabwe.

⁵ Argentine, Arménie, Autriche, Bangladesh, Barbade, Bénin, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burundi, Comores, Costa Rica, Équateur, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, Gambie, Géorgie, Honduras, Îles Salomon, Inde, Kenya, Kirghizistan, Libéria, Libye, Macédoine du Nord, Malawi, Maroc, Micronésie (États fédérés de), Mozambique, Népal, Niger, Nigéria, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République de Moldova, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Seychelles, Slovénie, Trinité-et-Tobago, Ukraine et Zambie.

⁶ Afrique du Sud, Algérie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Chili, Congo, Côte d'Ivoire, Croatie, Eswatini, Fidji, Ghana, Guatemala, Guyana, Indonésie, Iraq, Islande, Israël, Kazakhstan, Koweït, Lesotho, Liechtenstein, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Nauru, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Palaos, Philippines, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Serbie, Sierra Leone, Tchad, Timor-Leste, Tonga, Tunisie, Turkménistan, Turquie et Vanuatu.

économiques de la pauvreté et du dénuement, comme l'accès à un enseignement de qualité, à la protection sociale ou aux services de santé essentiels, et la pauvreté relative demeurent des préoccupations majeures, de même que l'extrême pauvreté et la pauvreté rurale. La crise liée à la COVID-19 a montré l'importance des systèmes de protection sociale ; pourtant, 4 milliards de personnes dans le monde sont dénuées de toute protection sociale. Nous demandons donc à tous les pays de délargir la portée de la protection sociale, notamment en mettant en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et de faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient. Nous soulignons qu'il importe de prendre des mesures ciblées pour éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, partout dans le monde, y compris l'extrême pauvreté, en renforçant l'appui international et les partenariats mondiaux, et notons qu'il est nécessaire que les pays, le système des Nations Unies pour le développement et l'ensemble des parties prenantes concernées fondent l'action et les initiatives qu'ils mènent pour éliminer la pauvreté sur une approche multidimensionnelle et coordonnée et promeuvent une telle approche.

15. Nous notons avec une vive inquiétude que la faim et toutes les formes de malnutrition gagnent du terrain et que, en particulier, les taux de retard de croissance, de sous-alimentation, de surpoids et d'obésité augmentent partout. Nous réaffirmons le droit de chaque être humain d'avoir accès à des aliments sains et nutritifs, dans le cadre de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate et du droit fondamental de chacun d'être à l'abri de la faim, et nous nous engageons à libérer le monde de la faim et de la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030. Avant même la pandémie de COVID-19, le monde n'était pas en voie d'atteindre l'objectif Faim zéro d'ici à 2030 et une grande partie de la population n'avait pas accès à des régimes alimentaires sains. En raison de la pandémie, entre 83 et 132 millions de personnes supplémentaires pourraient déjà avoir basculé dans une situation de faim chronique en 2020, en plus des 690 millions de personnes qui en souffraient déjà en 2019. La pandémie de COVID-19 montre qu'il faut prendre d'urgence des mesures concrètes afin d'éliminer la faim et toutes les formes de malnutrition et garantir des systèmes alimentaires inclusifs, résilients et durables. Nous sommes conscients que la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, les crises financières et économiques, les inégalités, y compris les inégalités de genre, les conflits, les situations d'urgence humanitaire, la perte de biodiversité, les pénuries d'eau et les effets néfastes des changements climatiques compromettent la perspective d'éliminer la faim et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030. Nous savons également qu'il faut réduire l'impact négatif des systèmes alimentaires sur l'environnement en élaborant et en appliquant des politiques en faveur de systèmes alimentaires résilients tout en renforçant les moyens de subsistance et en encourageant les agriculteurs à adopter les moyens informatiques les plus perfectionnés et les mieux adaptés pour accroître leur résilience, leur productivité et leurs revenus et améliorer l'agriculture durable et la sécurité alimentaire. Il faut mieux coordonner l'action menée à l'échelle nationale dans ces domaines tout en sachant qu'il n'existe pas de solution toute faite et que les systèmes alimentaires doivent être adaptés à la situation et aux besoins locaux. Les interventions visant à mettre en place des systèmes alimentaires durables et résilients doivent suivre une approche globale et l'ensemble des acteurs concernés, en particulier les petits producteurs et les exploitants familiaux, doivent y être associés. Elles doivent contribuer non seulement à apporter des solutions en matière de production et de consommation alimentaires, mais aussi à améliorer l'approvisionnement en produits alimentaires, l'accès à ces produits et leur utilisation ainsi que la stabilité des systèmes alimentaires, sans oublier l'importance du commerce agricole. Nous soulignons le rôle crucial que jouent la santé du milieu marin et des écosystèmes marins et la viabilité des pêches et de l'aquaculture pour la

sécurité alimentaire et la nutrition et pour la subsistance de millions de personnes. Nous soulignons la nécessité de réduire les pertes de denrées alimentaires et éviter les gaspillages de nourriture ou réutiliser les aliments. Nous demandons aux pays de prendre des mesures pour faire en sorte que chacun, en particulier les personnes en situation de vulnérabilité, dont les nourrissons et les enfants, ait accès toute l'année à des aliments sûrs, suffisants, abordables, nutritifs et diversifiés et promouvoir des régimes alimentaires sains et équilibrés grâce à des systèmes alimentaires durables, notamment en appuyant les programmes d'alimentation scolaire. Nous soulignons qu'il faut adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême instabilité des prix alimentaires. Nous nous emploierons à garantir que les produits et les intrants alimentaires et agricoles et d'autres biens et services puissent circuler sans entrave d'un pays à l'autre et que les chaînes d'approvisionnement alimentaire ne soient pas rompues afin de promouvoir le bien-être de toutes les personnes.

16. Les perturbations occasionnées par la pandémie de COVID-19 ont empêché les progrès ou ont même causé des reculs dans de multiples domaines liés à la santé. Nous constatons que les frais liés aux services de soins de santé pèsent de plus en plus sur le budget des ménages, ce qui a fait basculer des personnes dans l'extrême pauvreté. Nous réaffirmons le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible, sans distinction aucune. Nous préconisons d'intensifier l'action menée pour renforcer les systèmes de santé et faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, dont fait partie l'accès universel à des services de santé essentiels de qualité et d'un coût abordable, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des médicaments, moyens de diagnostic, vaccins et autres technologies sanitaires indispensables qui soient sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable. Il faudrait notamment renforcer les mesures de lutte contre la fabrication et le trafic de produits médicaux falsifiés, qui ont continué de proliférer dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Nous notons avec une vive inquiétude que seuls quelques pays sont en voie d'atteindre la cible consistant à réduire d'un tiers le nombre de décès prématurés dus à des maladies non transmissibles d'ici à 2030 et appelons à une action renforcée en vue de réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et d'aider les pays à revenu faible ou intermédiaire à réduire la mortalité et la morbidité associées à ces maladies. Nous notons avec préoccupation que le rythme des progrès a été particulièrement lent pour ce qui est de réduire la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile évitable et sommes déterminés à accélérer l'action menée en réduisant les inégalités en ce qui concerne l'accès aux services de soins de santé procréative, maternelle et néonatale et la qualité de ces services et en prenant des mesures pour réduire certains risques, notamment le risque d'infection lié à un accès insuffisant à l'eau salubre, à l'assainissement et à l'hygiène. Nous nous déclarons résolus, comme énoncé dans le Programme 2030, à assurer d'ici à 2030 l'accès de toutes et de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux. Il faut prendre des mesures spécifiques pour accroître la proportion de naissances ayant lieu en présence de professionnels de l'accouchement. Nous nous engageons à éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, à mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux autres maladies transmissibles, à prendre des mesures intersectorielles pour faire face à la menace que continue de représenter la résistance aux antimicrobiens, à promouvoir la santé mentale et le bien-être, à renforcer la prévention et le traitement de l'usage de substances psychoactives et à diminuer de

moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route et aux noyades. Enfin, nous nous engageons également à réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol.

17. La crise liée à la COVID-19 a eu des effets négatifs considérables sur la croissance économique et les revenus par habitant ainsi que sur les moyens de subsistance, la sécurité sur le lieu de travail et la protection des travailleurs, notamment les femmes, les jeunes et les travailleurs migrants, et a accru les risques d'exposition à certaines des pratiques les plus abusives dans ce domaine, tels le travail des enfants et le travail forcé. Elle a ainsi montré qu'il fallait parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre. Nous constatons le nombre disproportionné de jeunes travailleurs, de travailleurs migrants et de femmes occupant des emplois informels et travaillant dans le secteur informel, ainsi que l'écart de rémunération persistant entre les femmes et les hommes. Nous soulignons que l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation pourraient favoriser la croissance économique et créer des emplois et rappelons que 2021 est l'Année internationale de l'économie créative au service du développement durable. Nous poursuivrons l'action menée afin de défendre les droits des travailleurs, promouvoir la santé au travail et la sécurité de tous les travailleurs, notamment en prenant des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé et mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains. Nous favoriserons le relèvement durable et inclusif de nos économies, créerons des conditions propices au travail décent pour tous et toutes, y compris les personnes travaillant dans le secteur informel, faciliterons la transformation économique, notamment en multipliant les services bancaires numériques et mobiles et en élargissant l'accès à ces services, faciliterons l'accès au financement des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et renforcerons leurs capacités afin qu'elles puissent poursuivre leurs activités et contribuer à recréer des emplois et des revenus. Nous réaffirmons notre volonté de défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs. Nous redoublerons d'efforts pour améliorer progressivement l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et pour dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement. Il faut investir dans l'économie des services à la personne afin de stimuler les économies durables, de recréer et créer des emplois, de reconnaître, réduire et redistribuer la charge disproportionnée des soins et travaux domestiques non rémunérés qui pèse sur les femmes et de combler les écarts entre les genres en ce qui concerne le taux d'activité. Il faut apporter un appui durable au tourisme, qui est l'un des principaux secteurs économiques et sources d'emploi dans le monde, de sorte qu'il contribue davantage à la mise en œuvre du Programme 2030, qu'il présente des avantages pour les populations locales et qu'il crée des possibilités de travail décent pour toutes et tous, et qu'il garantisse un salaire égal pour un travail de valeur égale. À cet égard, nous nous félicitons de l'ouverture du bureau régional de l'Organisation mondiale du tourisme à Riyad, qui témoigne de la volonté de développer un secteur dynamique en s'appuyant sur les principes de durabilité et de possibilités pour toutes et tous, dans la région et ailleurs dans le monde. Nous ferons le nécessaire pour interdire et éliminer le travail des enfants sous toutes ses formes, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettrons fin au travail des enfants sous toutes ses formes, et rappelons que 2021 est l'Année internationale de l'élimination du travail des enfants.

18. Nous réaffirmons qu'il est nécessaire d'assurer l'égalité des chances et de réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et

pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière. Nous nous engageons à intensifier, par la coopération et le partenariat et grâce à l'inclusion et au respect de la diversité, nos efforts visant à lutter contre le racisme, contre toutes les formes de discrimination, contre la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, contre la stigmatisation, les discours de haine et les stéréotypes négatifs fondés sur la religion et les convictions et sur la nationalité. Nous veillerons à ce que toutes les personnes, où qu'elles se trouvent, puissent accéder aux services de base, y compris les personnes handicapées qui souvent n'y ont pas accès. Nous nous inquiétons du fait que la COVID-19 a exacerbé les inégalités et creusé le fossé dans les pays et entre eux, laissant de nombreuses personnes de côté, et nous demandons à tous les gouvernements et aux institutions financières internationales de renforcer leur coopération face à ces effets et à leurs conséquences pour les personnes non vaccinées, notamment, le cas échéant, pour ce qui concerne les déplacements et les opportunités d'emploi. Nous nous félicitons de la contribution apportée par les institutions économiques et financières internationales mondiales à la réponse multilatérale à la crise économique actuelle. Nous ferons en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières. La pandémie de COVID-19 a prouvé que les technologies numériques étaient essentielles à la résilience des services financiers et des services publics, et notamment des services de santé et d'éducation, mais elle a aussi mis en évidence la fracture numérique persistante, qui compromet l'accès à des technologies de l'information et des communications abordables, sûres et sécurisées. Nous savons que l'inclusion numérique, lorsqu'elle est mise en œuvre de manière durable et sûre, en tant que partie intégrante de l'inclusion sociale et économique, contribue à ce que la transformation numérique ne creuse pas les inégalités dans les pays et entre eux, ni la fracture numérique entre les genres. Nous sommes conscients de la contribution positive qu'apportent les migrants à une croissance inclusive et au développement durable. Nous demandons aux États Membres de prendre des mesures pour que les migrants soient pleinement associés à la riposte à la pandémie de COVID-19 et aux efforts de relèvement, en accord avec la situation nationale. De plus, nous nous engageons une nouvelle fois à faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 % d'ici à 2030. À cette fin, nous continuerons d'établir des cadres normatifs et réglementaires qui favorisent la concurrence, la réglementation et l'innovation sur le marché des envois de fonds et élaborerons des instruments qui favorisent l'inclusion financière des migrants et de leur famille.

19. Nous restons déterminés à établir des modes de consommation et de production durables, notamment aux fins du relèvement durable et résilient de la pandémie de COVID-19. Nous demandons un renforcement accéléré des partenariats multipartites à tous les niveaux, notamment avec le système des Nations Unies, les institutions financières internationales et les banques multilatérales de développement, dans l'optique d'exploiter les moyens novateurs de parvenir à une consommation et à une production durables, tels que la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, la réduction des pertes et du gaspillage de nourriture, et la prévention de la pollution par le plastique, ce qui permettra de créer des emplois décents, de promouvoir l'adoption de pratiques commerciales viables, d'appuyer les compétences nécessaires à une production durable, de promouvoir des modèles de développement plus inclusifs et équitables, et de favoriser la mise en place de chaînes d'approvisionnement mondiales plus durables et stables. Nous aiderons les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques et ferons en sorte que toutes et tous aient les informations et connaissances nécessaires à l'adoption de modes de consommation et de production plus durables. Nous appelons tous les pays, les pays développés en tête, à redoubler d'efforts d'ici 2022 et au-delà

pour intensifier la mise en œuvre du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables⁷. Nous demandons au système des Nations Unies, en collaboration avec toutes les parties prenantes concernées, d'agir et de soutenir les pays dans la conception et la mise en œuvre de politiques, d'outils et de solutions de consommation et de production durables.

20. Nous réaffirmons que les changements climatiques sont l'un des plus grands défis du monde contemporain et soulignons qu'il faut renforcer la riposte mondiale à cette menace, dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté. Nous considérons que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris⁸ adopté dans le cadre de la Convention sont les principaux mécanismes internationaux intergouvernementaux de négociation de l'action à mener, à l'échelle mondiale, face aux changements climatiques. Nous sommes profondément préoccupés par le fait que tous les pays, en particulier les pays en développement, sont exposés aux effets néfastes des changements climatiques. Nous savons qu'il importe de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, comme le préconise l'Accord de Paris, ce qui réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques. Nous exhortons les parties à l'Accord de Paris à communiquer ou à mettre à jour des contributions déterminées au niveau national ambitieuses de manière à en faciliter la clarté, la transparence et la compréhension avant la vingt-sixième Conférence des Parties, qui se tiendra à Glasgow en novembre 2021, en notant que le paragraphe 3 de l'article 4 de l'Accord dispose que la contribution déterminée au niveau national suivante de chaque Partie représentera une progression par rapport à la contribution déterminée au niveau national antérieure et correspondra à son niveau d'ambition le plus élevé possible. Nous rappelons en outre l'Accord de Paris, qui dispose au paragraphe 2 de son article 2 qu'il sera appliqué conformément à l'équité et au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, eu égard aux différentes situations nationales. Nous encourageons les parties à formuler et communiquer des stratégies à long terme de développement à faible émission de gaz à effet de serre en se fondant sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles. Nous demandons instamment aux pays de mettre en place, après la pandémie de COVID-19, des politiques de relance économique durables, inclusives et adaptées aux réalités climatiques, car celles-ci sont des éléments importants d'une stratégie de croissance durable et d'un investissement immédiat dans une transition résiliente aux changements climatiques, inclusive et juste, en accord avec les besoins et les priorités découlant des situations des pays. Nous soulignons qu'il importe au plus haut point de renforcer la capacité d'adaptation et la résilience et de réduire la vulnérabilité face aux changements climatiques et aux phénomènes météorologiques extrêmes. Il s'agit notamment de continuer de participer aux processus de planification de l'adaptation, d'appliquer des mesures d'atténuation et de renforcer la coopération, en particulier en matière d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe. Nous insistons sur l'importance de mobiliser des moyens de mise en œuvre provenant de toutes les sources, en soulignant à cet égard l'engagement des pays développés parties à la Convention-cadre, en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre, de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2020 et jusqu'en 2025 pour répondre aux besoins des pays en développement. Nous rappelons que l'utilisation des ressources financières devrait viser à atteindre un équilibre entre le financement des mesures d'adaptation

⁷ A/CONF.216/5, annexe.

⁸ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

et celui des mesures d'atténuation et soulignons que la mobilisation du financement de l'action climatique devrait représenter une progression par rapport aux efforts précédents déployés. Nous nous engageons une nouvelle fois à rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient face aux changements climatiques. Nous réaffirmons notre volonté ferme et résolue de renforcer la mise en œuvre de l'Accord de Paris, et de travailler ensemble pour achever de régler les questions en suspens relatives au programme de travail de l'Accord. Nous soulignons également la nécessité du transfert aux pays en développement de technologies respectueuses de l'environnement selon des conditions arrêtées d'un commun accord.

21. Le monde est encore loin d'atteindre l'objectif de sociétés pacifiques, justes et inclusives et d'institutions efficaces, responsables et inclusives, et de faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions. Nous nous engageons à réduire nettement, d'ici à 2030, les flux financiers illicites et le trafic d'armes, à renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et à lutter contre toutes les formes de criminalité organisée. La corruption généralisée et à grande échelle, les pots-de-vin, le blanchiment d'argent, les avoirs volés et les produits du crime accroissent les inégalités et la pauvreté, sapent la bonne gouvernance et déstabilisent les sociétés. Nous nous engageons à intensifier les efforts concertés à l'échelle mondiale pour prévenir et combattre la criminalité en rendant les systèmes de justice pénale plus efficaces, plus responsables, plus transparents, plus ouverts et plus réactifs, ainsi qu'en facilitant la coopération internationale en matière pénale et en la renforçant. Certains risques, comme la corruption, ont été accentués par la réponse à la pandémie de COVID-19 et l'exécution de plans de relance. Les progrès en matière de paix, de sécurité ainsi que de prévention et de gestion des conflits sont compromis, car les chocs causés par la pandémie ont encore intensifié les vulnérabilités des pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit. La pandémie rend plus que jamais nécessaires l'action concertée aux niveaux local, national et international, la coopération mondiale, la paix et la solidarité, le respect des droits humains, la promotion de l'État de droit à l'échelle nationale et internationale, l'égalité d'accès à la justice pour toutes et tous, la bonne gestion des affaires publiques et des biens publics, la bonne gouvernance et le principe consistant à ne laisser personne de côté (d'autant plus que la tendance à la numérisation des institutions se poursuit), ainsi que la promotion et l'application de lois et de politiques non discriminatoires en faveur du développement durable. Pour parvenir à un développement durable et renforcer la résilience, il faut agir sur le long terme et mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux, qui reposent sur un processus décisionnel réactif, inclusif, participatif et représentatif en faveur du développement durable et sur un engagement en faveur de sociétés pacifiques, justes et inclusives, fondées sur le respect des droits humains et l'égalité d'accès à la justice, notamment par la promotion et l'application de lois et de politiques non discriminatoires. La mise à disposition de services publics, notamment les soins de santé, l'éducation et les services sociaux, et la possibilité d'y accéder de manière inclusive et équitable, y compris au moyen de la coopération numérique, sont essentielles pour renforcer la confiance du public dans le gouvernement. Nous soulignons qu'il importe de renforcer la collaboration avec la Commission de consolidation de la paix afin d'identifier les possibilités d'action coordonnée et cohérente à l'appui des réponses nationales aux besoins de développement et de consolidation de la paix dans les pays en proie au conflit. Nous réaffirmons, en outre, qu'il est indispensable que le financement de la consolidation de la paix et du développement soit adéquat, prévisible et durable. Nous réaffirmons qu'il faut renforcer les institutions nationales compétentes et développer les capacités à tous les niveaux, en particulier dans les pays en développement, notamment au moyen de la coopération internationale. Ces

activités contribuent aussi à prévenir la violence et à lutter contre le terrorisme et la criminalité. À cet égard, nous renvoyons à la Déclaration de Kyoto visant à faire progresser la prévention de la criminalité, la justice pénale et l'état de droit : vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030⁹, adoptée lors du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

22. Nous nous engageons à promouvoir la participation active du public et les partenariats innovants en suivant une approche faisant intervenir tous les services de l'État, en ayant recours à la mobilisation et à l'action régionales et locales, et en permettant aux populations, à la société civile, aux bénévoles, aux milieux universitaires et au secteur privé à participer de façon pleine et effective. La mobilisation des ressources est cruciale pour les systèmes de santé et le relèvement socioéconomique. Nous soulignons à cet égard qu'un appui supplémentaire est nécessaire de la part des pays développés, notamment pour ce qui est du transfert de technologie, du renforcement des capacités et du financement en faveur des pays en développement. Nous nous engageons à renforcer la coopération pour réduire la fracture numérique dans les pays et d'un pays à l'autre. Il est urgent d'honorer les engagements au titre de l'aide publique au développement, les fonds publics internationaux jouant un rôle crucial dans l'appui au relèvement durable après la pandémie, sans oublier que les efforts nationaux et internationaux doivent aller de pair, et que la mobilisation des recettes intérieures doit être complétée par une aide provenant de toutes les sources. Nous mettons l'accent sur la nécessité de renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable. Nous réaffirmons les conclusions du forum sur le suivi du financement du développement du Conseil¹⁰. Nous nous félicitons de l'entrée en activité de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, invitons les États Membres, ainsi que les organisations internationales, les fondations et le secteur privé, à verser des contributions financières à titre volontaire et à fournir l'aide technique voulue pour que la Banque puisse fonctionner pleinement et efficacement, et prions instamment le système des Nations Unies et les autres organisations internationales et régionales compétentes de soutenir de manière coordonnée ses activités, tout en respectant les dispositions pertinentes des accords relatifs aux droits de propriété intellectuelle.

23. Nous nous félicitons de l'examen des objectifs de 2020 lors du forum politique de haut niveau de 2021, nous constatons avec inquiétude que les objectifs dont l'échéance était fixée à 2020 n'ont pas été pleinement atteints et nous nous engageons à maintenir l'intégrité du Programme 2030 et à atteindre ces cibles le plus vite possible, à l'image de l'urgence exprimée dans le Programme 2030, tout en suivant l'évolution des processus intergouvernementaux connexes qui sont en cours et en en tenant pleinement compte, afin que les cibles mises à jour reflètent un degré d'ambition acceptable pour 2030.

24. Nous constatons que les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables sont les plus touchées par la pandémie de COVID-19. Nous mettrons l'accent sur ces personnes dans nos politiques et nos actions. Nous ne ménagerons aucun effort pour que personne ne soit laissé de côté et pour aider en premier les plus défavorisés. Parmi celles et ceux dont les besoins sont pris en compte dans le Programme 2030 figurent les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH/sida, les personnes âgées, les autochtones, les populations locales, les

⁹ A/CONF.234/16, chap. I, résolution 1.

¹⁰ Voir E/FFDF/2021/3.

réfugiés, les déplacés et les migrants. Nous comptons également nous assurer que les objectifs et les cibles sont atteints pour toutes les nations et tous les peuples et pour toutes les couches de la société. Nous sommes profondément préoccupés par le fait que de nombreux pays en développement ne sont pas en mesure de répondre aux besoins essentiels en matière de protection sociale, de santé et d'aide humanitaire pour se remettre de la pandémie et de la récession qui en résulte.

25. Nous réaffirmons notre volonté de promouvoir l'égalité des genres, l'avancement de toutes les femmes et les filles et le plein exercice de leurs droits fondamentaux. Pour édifier des sociétés inclusives, viables et résilientes, il importe que les femmes jouent un rôle moteur et participent de façon pleine et effective et sur un pied d'égalité avec les hommes à la prise de décisions en matière d'élaboration, de budgétisation, de mise en œuvre et de suivi des politiques et des programmes qui ont une incidence sur leurs moyens de subsistance, leur bien-être et leur résilience. Nous sommes conscients que l'inégalité des rôles de genre désavantage les femmes sur le plan économique et dans d'autres domaines, comme en témoigne la part disproportionnée des soins et travaux domestiques non rémunérés dont elles s'acquittent. Nous réaffirmons qu'il est urgent de faire en sorte que les femmes puissent accéder au même titre que les hommes à la propriété et au contrôle des biens fonciers et des ressources naturelles. Nous réaffirmons notre détermination à prévenir et à combattre la violence fondée sur le genre, l'exploitation et les atteintes sexuelles, le harcèlement sexuel et les pratiques traditionnelles néfastes. Les efforts que nous déployons permettront de renforcer les liens entre l'objectif de développement durable n° 5 et les autres objectifs. Il est crucial que le principe de l'égalité des genres soit systématiquement intégré dans la mise en œuvre du Programme 2030. Les réponses nationales à la pandémie de COVID-19 doivent tenir compte des questions de genre, intégrer la participation et le leadership des femmes et garantir le respect des droits humains et des libertés fondamentales pour toutes les femmes et les filles, sans discrimination.

26. Nous connaissons les difficultés et les besoins spéciaux auxquels doivent faire face les pays les plus vulnérables, en particulier les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et de nombreux pays en conflit ou se relevant d'un conflit, pour parvenir au développement durable. Compte tenu des différents niveaux de développement et de l'impact disproportionné de la pandémie de COVID-19 sur les pays en situation particulière et les pays confrontés à des problèmes précis, nous soutiendrons ces pays en prenant des mesures urgentes pour les aider à lutter contre les effets de la COVID-19 en vue d'une reprise durable, inclusive et résiliente, notamment en finançant des mesures de relance qui tiennent compte de leurs vulnérabilités particulières. Nous notons que ces groupes de pays ont été confrontés à des défis particuliers lors de la gestion de crises multiples résultant de la pandémie de COVID-19, dont des retombées importantes sur le commerce, le tourisme, les flux financiers, la sécurité alimentaire et des incidences sur la société. Nous prenons note de l'étude complète sur les effets de la COVID-19 sur la catégorie des pays les moins avancés publiée par le Comité des politiques de développement en avril 2021, et demandons à l'Organisation des Nations Unies de continuer d'étudier de près les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le reclassement des pays les moins avancés. Nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution [75/215](#) de l'Assemblée générale, qui sera publié à la soixante-seizième session de l'Assemblée, dans lequel seront présentées des recommandations au sujet de l'élaboration potentielle d'un indice de vulnérabilité multidimensionnel concernant les petits États insulaires en développement et de la coordination des travaux y relatifs au sein du système des Nations Unies, y compris la mise au point définitive et l'utilisation potentielles de l'indice.

27. Nous sommes conscients que les pays à revenu intermédiaire connaissent encore certaines difficultés pour parvenir au développement durable. Pour faire en sorte que les acquis d'aujourd'hui soient durables, il faudrait accentuer les efforts faits pour surmonter les difficultés actuelles par les échanges d'expérience, un meilleur accès à la coordination et au financement, une meilleure coordination et un soutien amélioré et recentré du système des Nations Unies pour le développement, des institutions financières internationales, des organisations régionales et d'autres parties prenantes concernées. Nous nous inquiétons du fait que 8 nouveaux pauvres sur 10 se trouvent dans des pays à revenu intermédiaire et soulignons qu'il faut prendre des mesures pour éliminer la pauvreté dans ces pays en leur apportant un appui international constant.

28. Nous savons les conséquences dramatiques de la COVID-19 sur le problème mondial de la drogue sous tous ses aspects, et nous soulignons que des efforts multidisciplinaires coordonnés doivent être entrepris pour rechercher une solution et lutter contre ce problème, et qu'il faudrait faire de ces efforts une priorité absolue au lendemain de la pandémie de COVID-19. À cet égard, nous renvoyons à la déclaration de la Commission des stupéfiants concernant les conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur la mise en œuvre des engagements communs pris par les États Membres à aborder et à combattre le problème mondial de la drogue sous tous ses aspects¹¹.

29. Nous considérons qu'il ne saurait y avoir de développement durable sans paix et sans sécurité et, inversement, que sans développement durable, la paix et la sécurité sont en danger. Le Programme 2030 reconnaît la nécessité d'édifier des sociétés pacifiques, justes et inclusives, qui offrent à toutes et à tous un accès à la justice dans des conditions d'égalité et qui soient fondées sur le respect des droits humains (y compris le droit au développement), un véritable état de droit et une bonne gouvernance à tous les niveaux, et sur des institutions transparentes, efficaces et responsables. Il prend en compte des éléments qui engendrent la violence, l'insécurité et l'injustice, tels que les inégalités, la corruption, la mauvaise gouvernance et les transferts illicites de fonds et d'armes. Nous devons redoubler d'efforts pour régler ou prévenir les conflits et aider les pays qui sortent d'un conflit, notamment en veillant à ce que les femmes soient associées aux actions de consolidation de la paix et d'édification de l'État. Nous lançons un appel pour que soient adoptées de nouvelles mesures et engagées de nouvelles actions visant, conformément au droit international, à supprimer les obstacles à la pleine réalisation du droit à l'autodétermination des peuples sous domination coloniale ou sous occupation étrangère, qui continuent de nuire au développement économique et social de ces peuples ainsi qu'à leur environnement.

30. Nous réaffirmons, en application de la Charte des Nations Unies, l'obligation de respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des États.

31. Nous réaffirmons qu'il importe de faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées. Nous nous engageons de nouveau à coopérer à l'échelle internationale pour faire en sorte que les migrations se déroulent en toute régularité, dans la sécurité, en bon ordre et dans le plein respect des droits humains et de l'obligation de traiter avec humanité les migrants, quel que soit leur statut, et à soutenir leurs pays d'origine, de transit et de destination, dans un esprit de coopération internationale, en prenant en compte la situation de chaque pays. À cet égard, nous savons les contributions positives qu'apportent les migrants à une

¹¹ Documents officiels du Conseil économique et social, 2021, Supplément n° 8 (E/2021/28), chap. I, sect. B, résolution 64/1.

croissance inclusive et au développement durable, dans leurs pays d'origine, de transit et de destination et dans le cadre de la riposte à la pandémie de COVID-19 et du relèvement. Nous prenons note des politiques, mesures et bonnes pratiques adoptées à l'échelle nationale afin de faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières, et de la décision d'organiser la première réunion officielle du Forum d'examen des migrations internationales sous les auspices de l'Assemblée générale en 2022.

32. Nous invitons la communauté internationale et toutes les parties prenantes concernées, sans préjudice des mesures d'aide en cours, à coopérer et à mobiliser des ressources et des compétences, notamment au moyen d'une assistance financière et en nature, ainsi que d'une aide directe aux pays d'accueil, aux populations réfugiées et aux pays d'origine des réfugiés, en vue de renforcer les capacités et de réduire la lourde charge supportée par les pays et les communautés qui accueillent des réfugiés et des personnes déplacées, en accord avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies, tout en respectant pleinement les principes humanitaires d'humanité, d'indépendance, de neutralité et d'impartialité de l'action humanitaire.

33. Sachant que le Programme 2030 s'inscrit dans le prolongement de la Déclaration universelle des droits de l'homme¹² et des instruments internationaux relatifs aux droits humains, nous soulignons que la protection, le respect et la réalisation des droits humains et de la dignité humaine dans le monde entier, ainsi que la paix, la justice, l'égalité et la non-discrimination, sont au cœur de l'engagement que nous avons pris de ne laisser personne de côté. Nous sommes également attachés au respect de la race, de l'origine ethnique et de la diversité culturelle, à l'égalité des chances et à l'avènement d'un monde juste, équitable, tolérant, ouvert, créatif et socialement inclusif où les besoins des personnes vulnérables sont satisfaits. Nous mettrons tout en œuvre pour promouvoir et garantir la pleine réalisation de tous les droits humains et de toutes les libertés fondamentales pour les personnes âgées.

34. Nous sommes conscients que l'édification de sociétés qui soient viables, inclusives, équitables et résilientes exige d'investir en premier lieu dans tous les enfants et les jeunes, de protéger leurs droits et de faire en sorte qu'ils grandissent, dès la petite enfance, dans un environnement sûr et sain, à l'abri de la pauvreté et de la faim ainsi que de toute forme de violence, de négligence, d'intimidation, d'abus et d'exploitation, tant en personne que sur Internet, et d'éliminer toutes les pratiques néfastes auxquelles ils sont exposés, telles que les mariages d'enfants, les mariages précoces, les mariages forcés et les mutilations génitales féminines, une attention particulière devant être accordée aux enfants touchés par un conflit armé. Parce qu'ils sont des agents essentiels du changement et les porte-drapeaux du Programme 2030 pour les générations actuelles et futures, nous soulignons l'importance d'encourager et d'aider les enfants, les adolescents et les jeunes – en particulier ceux qui se trouvent en situation de vulnérabilité – à prendre part aux activités de mise en œuvre, de suivi et d'examen du Programme, ainsi que de renforcer leurs moyens d'action en les informant, en les éduquant et en les sensibilisant à la question du développement durable. Nous nous engageons à faire participer les jeunes à l'élaboration et à l'évaluation des stratégies et programmes conçus pour répondre à leurs besoins particuliers, ainsi qu'à nous assurer que leur éducation, le renforcement de leurs compétences et leur accès à des emplois décents soient traités en priorité. Nous relevons par ailleurs avec inquiétude que les fermetures d'écoles ont entraîné une régression des acquis éducatifs, et nous nous engageons à intensifier les efforts déployés en faveur de stratégies de rattrapage et de remise à niveau permettant d'atténuer ce retard et de garantir une éducation de qualité et l'accès des jeunes non

¹² Résolution 217 A (III) de l'Assemblée générale.

scolarisés et des adultes analphabètes à des programmes d'enseignement extrascolaires.

35. Nous sommes préoccupés par le fait que la pandémie de COVID-19 a perturbé le fonctionnement des marchés libres, la connectivité des chaînes d'approvisionnement mondiales et la circulation des biens essentiels, et que ces perturbations ont entravé la lutte contre la pauvreté, la faim et l'inégalité, sapant en fin de compte les efforts déployés pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cette situation s'est particulièrement fait sentir dans les pays en développement. Nous veillerons à ce que toute mesure d'urgence jugée nécessaire pour riposter à la COVID-19 soit ciblée, proportionnée, transparente et temporaire, qu'elle protège les plus vulnérables et qu'elle ne crée pas d'obstacles permanents au commerce ou de perturbations persistantes des chaînes d'approvisionnement mondiales, et qu'elle soit conforme aux règles de l'Organisation mondiale du commerce. Nous réaffirmons qu'il importe que les chaînes d'approvisionnement mondiales soient connectées pour assurer la circulation sans entrave des fournitures médicales et alimentaires vitales et d'autres biens et services essentiels par-delà les frontières, par air, par terre et par mer. Nous encourageons la coopération dans le but de faciliter les déplacements transfrontières de personnes à des fins essentielles sans compromettre les efforts visant à prévenir la propagation du virus. Nous sommes conscients que le commerce illicite a bénéficié de la pandémie et reconnaissons les efforts déployés par les pays pour lutter contre cette tendance. Nous savons qu'il faut accroître le financement du commerce et multiplier les mesures de facilitation du commerce à l'intention des pays en développement, et appuyer le renforcement des capacités (Aide pour le commerce). Nous continuerons de promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce.

36. Nous constatons avec inquiétude qu'aucun des objectifs fixés pour 2020 en matière de biodiversité n'a été atteint. Nous demandons instamment aux parties à la Convention sur la diversité biologique¹³ d'accélérer l'action menée pour atteindre les trois objectifs figurant dans cet instrument. Nous appelons les parties intéressées à faire preuve d'une plus grande ambition et à agir d'urgence pour protéger les espèces sauvages et autres espèces vivantes et inverser les tendances à la dégradation de l'environnement en restaurant les écosystèmes, en mettant un terme à la perte de biodiversité et à la déforestation, en promouvant la gestion durable des forêts et la lutte contre la désertification, la sécheresse et la dégradation des terres, en contrant les tempêtes de sable et de poussière, en gérant les produits chimiques et les déchets de façon rationnelle et en apportant, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en mettant fin au commerce illégal et à la consommation non durable d'espèces sauvages. Nous réaffirmons qu'il est crucial de protéger les océans, les mers et les ressources marines et d'en faire une utilisation durable, notamment en luttant contre le rejet de déchets plastiques et autres dans les océans, en réduisant considérablement la pollution marine sous toutes ses formes et en établissant des modes de consommation et de production durables. Nous reconnaissons l'importance d'investir dans des solutions fondées sur la nature ou les écosystèmes et de mobiliser des ressources financières de toutes provenances et de les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement. Ces actions doivent faire partie intégrante des stratégies de relèvement au sortir de la COVID 19. Nous sommes conscients des liens d'interdépendance existant sur le plan de la santé entre humains, animaux, végétaux et écosystèmes et soulignons à cet égard la nécessité d'adopter une approche intégrée qui favorise la coopération entre les

¹³ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1760, n° 30619.

secteurs de la protection de l'environnement et de la santé humaine, animale et végétale, conformément au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable, tout en reconnaissant qu'il importe de faire fond sur la coopération existant entre l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la santé animale et le Programme des Nations Unies pour l'environnement et de la renforcer, compte étant tenu de la résolution 3/4¹⁴ de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et de la résolution 74.7¹⁵ de l'Assemblée mondiale de la Santé. Nous insistons sur le fait que la relation entre biodiversité et santé doit être envisagée dans sa globalité pour prévenir et atténuer les pandémies à l'avenir. Nous favoriserons à tous les niveaux une approche cohérente de la lutte contre la perte de biodiversité, les changements climatiques et la dégradation des écosystèmes terrestres et marins. À cet égard, nous rappelons l'initiative adoptée à la quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Nous réaffirmons qu'il est nécessaire d'agir et que, ce faisant, il faut obligatoirement chercher à atteindre, de manière équilibrée, les trois objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique. Nous exhortons les parties à la Convention à s'engager à réaliser les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique¹⁶, en appliquant notamment les décisions de la Conférence des Parties et les Protocoles de Cartagena¹⁷ et de Nagoya¹⁸, selon qu'il convient, et en fournissant et en mobilisant des ressources internationales et nationales, contribuant ainsi à la mise en œuvre du Programme 2030. À cet égard, nous relevons que les mesures incitatives (subventions comprises) préjudiciables à la biodiversité doivent être éliminées, parfois progressivement, ou transformées, afin d'en limiter – partiellement ou totalement – les retombées néfastes, et que des mesures soutenant la préservation et l'exploitation durable de la diversité biologique doivent être étudiées et appliquées, de manière cohérente et en harmonie avec la Convention et les autres obligations internationales pertinentes, compte étant tenu des conditions socioéconomiques de chaque pays. Nous attendons avec impatience l'adoption d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 qui permette à la communauté internationale de progresser vers la concrétisation de la Vision 2050 pour la diversité biologique, à savoir de pouvoir vivre en harmonie avec la nature, lors de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui se tiendra à Kunming (Chine).

37. Nous réaffirmons notre engagement à l'égard des mesures prévues dans la déclaration politique adoptée au Sommet de 2019¹⁹ sur les objectifs de développement durable et dans les déclarations ministérielles précédentes du forum politique de haut niveau pour le développement durable et considérons que l'action doit être accélérée d'urgence à tous les niveaux et par toutes les parties prenantes, y compris dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 et des efforts de relèvement, afin de réaliser la vision et les objectifs du Programme 2030. Nous encourageons par ailleurs tous les pays à s'appuyer sur les principales conclusions issues des examens nationaux volontaires afin de contribuer à mettre en œuvre la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable et d'accélérer l'action menée en ce sens. Nous soulignons la nécessité d'une action concertée aux fins de l'application des textes issus de toutes les grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans

¹⁴ [UNEP/EA.3/Res.4](#).

¹⁵ Organisation mondiale de la Santé, document WHA74.7.

¹⁶ Voir Programme des Nations Unies pour l'environnement, document UNEP/CBD/COP/10/27, annexe, décision X/2.

¹⁷ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2226, n° 30619.

¹⁸ Voir Programme des Nations Unies pour l'environnement, document UNEP/CBD/COP/10/27, annexe, décision X/1.

¹⁹ Résolution 74/4 de l'Assemblée générale, annexe.

les domaines économique, social et environnemental et du renforcement des synergies existant entre ceux-ci.

38. Nous nous emploierons davantage à mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux et veillerons à ce que les processus décisionnels soient plus réactifs, inclusifs, participatifs et représentatifs. Nous nous efforcerons de donner aux institutions nationales les moyens de mieux tenir compte des liens, des synergies et des compromis entre les objectifs et les cibles grâce à une démarche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics à même d'apporter des changements transformateurs dans la gouvernance et les politiques publiques et d'assurer la cohérence des politiques en faveur du développement durable. Nous soutenons l'avancement des femmes et leur participation pleine, égale et significative à la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation des stratégies nationales de développement durable et à la communication des résultats obtenus. Nous nous engageons à faire participer les autorités locales et à leur donner les moyens de faire en sorte que les acteurs locaux – en particulier les citoyens, les communautés et les organisations locales – s'approprient les objectifs de développement durable et d'adapter les priorités nationales de développement pour les traduire en réalités locales, et, à cet égard, nous notons l'utilité des examens locaux volontaires, qui permettent de montrer les progrès accomplis et favorisent les échanges dans la mise en œuvre, au niveau local, du Programme 2030 et des objectifs de développement durable.

39. Nous sommes déterminés à accélérer l'action menée pour atteindre les objectifs fixés dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)²⁰. Nous encourageons l'adoption de stratégies globales visant à accroître la mobilisation de ressources financières de toutes provenances pour réduire les risques de catastrophe, reposant par exemple sur l'inclusion de cette question dans les investissements publics et privés, tous secteurs confondus, ainsi que dans les mesures anticipatives et les initiatives de financement fondées sur des prévisions. Nous donnerons la priorité aux actions de relance qui empêchent l'apparition de nouveaux risques et réduisent les risques existants, tout en développant la résilience aux chocs, crises et pandémies futurs. Nous investirons dans la réduction de l'exposition aux risques et de la vulnérabilité aux catastrophes, en renforçant la gouvernance des risques de catastrophes liés à des aléas multiples à tous les niveaux et dans tous les secteurs, ainsi qu'en améliorant les réseaux d'information et de communication, la résilience des infrastructures, les systèmes d'alerte rapide et l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits. Nous reconnaissons que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, y compris sa disposition fondamentale visant à « reconstruire en mieux », fournit des orientations pour assurer un relèvement durable après la COVID-19 et aussi pour s'attaquer aux facteurs sous-jacents des risques de catastrophe de manière systémique. Nous reconnaissons également les composantes santé du Cadre de Sendai et soulignons la nécessité de disposer de systèmes de santé résilients.

40. Nous continuerons de renforcer l'interface science-politique en élaborant des politiques fondées sur la connaissance des faits, en soutenant la recherche-développement, notamment en tirant parti de la science, de la technologie et de l'innovation, en promouvant le transfert volontaire de technologies, selon des modalités arrêtées d'un commun accord, et en mettant à profit des technologies permettant de promouvoir une économie numérique inclusive et la connectivité et de renforcer la résilience dans tous les secteurs. Nous nous engageons à améliorer et à promouvoir les initiatives de renforcement des capacités numériques, des infrastructures, de la connectivité et de l'assistance technique ainsi que l'innovation

²⁰ Résolution 69/283 de l'Assemblée générale, annexe II.

et les technologies afin de faire progresser la réalisation des objectifs et des cibles, en accordant une attention particulière aux pays en développement. Nous encourageons la coopération internationale visant le renforcement des capacités statistiques et l'accès aux données dans les pays en développement, en particulier les pays les plus vulnérables, qui ont le plus de mal à produire, recueillir, analyser et utiliser en temps utile des données ventilées et des statistiques de qualité fiables. Nous reconnaissons que les technologies émergentes et leurs applications, telles que l'intelligence artificielle, les mégadonnées et les chaînes de blocs, transformeront sans aucun doute les procédés de production et les entreprises, et soulignons la nécessité de prendre des mesures pour combler le fossé numérique afin de veiller à ce que cette transformation réduise les inégalités entre les pays. Nous félicitons les scientifiques, les spécialistes des technologies et les innovateurs du monde entier dont les travaux offrent des possibilités de sortir de la pandémie, mais constatons également des inégalités flagrantes entre les pays en matière de capacités et d'expérience. Nous prenons acte des conclusions du Mécanisme de facilitation des technologies et du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable en ce qui concerne les enseignements à tirer de la pandémie pour ce qui est de mieux mettre à profit ces différents secteurs dans la réalisation des objectifs de développement durable, notamment dans le cadre d'une meilleure coopération internationale, lesquelles seront examinées à l'occasion du prochain forum politique de haut niveau pour le développement durable. Nous prenons note du Plan d'action de coopération numérique du Secrétaire général. Nous soulignons par ailleurs qu'il importe de renforcer l'accessibilité numérique réelle, de rendre les compétences numériques plus abordables et d'accroître l'éducation aux médias et à l'information, ainsi que de former les personnes intéressées au traitement, à la transmission et au stockage des données, et insistons sur la nécessité de veiller à ce que les droits fondamentaux dont chacun peut se prévaloir dans la vie réelle soient également protégés en ligne. Il est également essentiel de renforcer la confiance accordée par le public à la science et aux statistiques officielles. Nous nous félicitons en outre de la tenue du sixième forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable et prenons note des recommandations formulées²¹.

41. Nous notons la disponibilité de nombreuses technologies, de marque ou non, pouvant contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable grâce à diverses sources en libre accès. Nous prenons par ailleurs acte de la plateforme 2030 Connect – lancée en 2020 par l'ONU au titre du paragraphe 123 du Programme d'action d'Addis-Abeba²² et du paragraphe 70 du Programme 2030, qui portent sur l'élaboration et le lancement, dans le cadre du Mécanisme de facilitation des technologies, d'une plateforme en ligne devant servir à établir une carte globale d'informations sur les initiatives, les mécanismes et les programmes existants en matière de science, de technologie et de renforcement des capacités, dans le système des Nations Unies comme en dehors, et constituer un portail d'accès à ces informations.

42. Nous nous engageons à rechercher des solutions multilatérales, qui soient guidées par la solidarité mondiale, pour faire face à la pandémie et réaliser les objectifs de développement durable, notamment en rendant l'accès aux vaccins, aux traitements et aux outils de diagnostic plus équitable pour tous les pays et tous les peuples. Nous soutenons sans réserve le Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT) et son mécanisme COVAX pour un

²¹ Voir [E/HLPF/2021/6](#).

²² Résolution [69/313](#) de l'Assemblée générale, annexe.

accès mondial aux vaccins, y compris s'agissant du rôle joué par le Groupe de mobilisation créé dans le cadre du système de garantie de marché du COVAX, ainsi que toutes les autres initiatives pertinentes visant à accélérer la mise au point et la production d'outils de diagnostic, de traitements et de vaccins contre la COVID-19 et d'assurer un accès équitable à ceux-ci. Nous resterons guidés par le Programme d'action d'Addis-Abeba et les conclusions concertées du forum du Conseil économique et social sur le financement du développement afin de mobiliser des ressources visant à appuyer la lutte contre la COVID-19 et à combler le déficit de financement relatif aux objectifs de développement durable et à l'Accélérateur ACT. Les cadres de financement nationaux intégrés peuvent avoir un effet positif sur les stratégies de développement durable adoptées au niveau national. Nous appelons les gouvernements, les institutions financières internationales, le secteur privé et les autres parties prenantes à accroître les efforts qu'ils déploient pour mobiliser des ressources destinées à appuyer la lutte contre la COVID-19 et à investir dans les objectifs de développement durable et l'Accélérateur ACT. Nous soulignons que l'aide publique au développement est essentielle et indispensable pour atteindre les objectifs de développement durable.

43. Nous demandons instamment aux pays développés de respecter les engagements qu'ils ont pris envers les pays en développement en matière d'aide publique au développement, tout en honorant leurs engagements antérieurs, et d'intensifier ces efforts pour contribuer activement à l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, notamment pour honorer l'engagement pris par nombre de pays développés de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et de 0,15 % à 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés. Tous les partenaires du développement devraient harmoniser leur appui avec les priorités des pays bénéficiaires, telles qu'elles sont définies dans les stratégies nationales de développement durable des pays en développement.

44. Nous continuerons de tenir des discussions ouvertes, inclusives et transparentes sur la modernisation des méthodes de mesure de l'aide publique au développement et sur l'utilisation proposée de la notion de « soutien public total au développement durable » et affirmons qu'aucune méthode de mesure de ce type ne doit se traduire par une dilution des engagements déjà pris. Nous nous félicitons des efforts qui continuent d'être faits en vue d'améliorer la qualité, les effets et l'efficacité de la coopération pour le développement et des autres efforts internationaux en matière de financement public.

45. Nous savons à quel point il importe d'avoir des régimes fiscaux transparents pour lutter contre l'inégalité et prenons de nouveau l'engagement de renforcer les capacités des administrations fiscales au moyen de systèmes fiscaux modernisés et progressifs, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba. Nous sommes conscients que toute réflexion sur des mesures fiscales visant à répondre à la numérisation de l'économie devrait comprendre une analyse approfondie de l'incidence de ces mesures sur les pays en développement, compte tenu de leurs idées et tout particulièrement des besoins et des capacités qui leur sont propres. Nous demandons à l'Organisation des Nations Unies et à toutes les autres organisations internationales concernées d'aider les pays, en particulier les pays en développement, à mettre en place des capacités d'élaboration des politiques et de l'appareil administratif nécessaires à une imposition effective et efficace de l'économie numérique. Nous prenons note des travaux sur la politique et l'administration fiscales ainsi que sur la gestion des actifs d'infrastructure en faveur du développement durable, y compris les efforts de renforcement des capacités menés par l'Organisation des Nations Unies.

46. Nous exprimons notre profonde préoccupation quant au fait que les pays les moins avancés et d'autres pays en développement ont besoin de moyens de mise en œuvre renforcés pour soutenir la réalisation des objectifs de développement durable et se remettre de la pandémie de COVID-19. Nous demandons à la communauté internationale d'apporter un appui aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement, notamment en vue du financement de mesures de relance qui tiennent compte de leurs vulnérabilités particulières, afin de les inciter à mettre pleinement en œuvre le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020²³, le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024²⁴ et les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)²⁵ et à faire face aux conséquences de la COVID-19 en vue d'un relèvement durable, inclusif et résilient. Nous nous réjouissons d'avance de l'organisation réussie de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à Doha (Qatar), du 23 au 27 janvier 2022, au plus haut niveau possible, avec la participation des chefs d'État et de gouvernement.

47. Nous saluons l'Initiative de suspension du service de la dette lancée par le Groupe des Vingt et sa prolongation, ainsi que les progrès réalisés dans ce cadre pour faciliter l'augmentation des dépenses liée à la pandémie. Tous les créanciers bilatéraux officiels devraient mettre en œuvre cette initiative de manière exhaustive et transparente. Nous soulignons que les créanciers privés sont vivement encouragés à s'y impliquer et à y participer davantage. Nous saluons également le Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette, mis en place par le Groupe des Vingt et également approuvé par le Club de Paris, qui vise à faciliter le traitement rapide et ordonné de la dette des pays ayant le droit de bénéficier de l'Initiative et fait largement participer les créanciers, y compris le secteur privé. Nous nous félicitons de l'action menée pour appliquer le Cadre commun et remédier ainsi aux vulnérabilités liées à la dette, au cas par cas. Le traitement de la dette pourrait permettre aux pays de se recentrer sur la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs de l'Accord de Paris. Nous nous félicitons de l'appel adressé par le Groupe des Vingt au Fonds monétaire international pour qu'il fasse une proposition globale en vue d'une nouvelle allocation générale de droits de tirage spéciaux de 650 milliards de dollars pour répondre au besoin mondial à long terme de compléter les actifs de réserve. Nous saluons en outre l'appel lancé au Fonds monétaire international pour qu'il étudie les possibilités pour les membres de réaffecter à titre volontaire des droits de tirage spéciaux aux pays vulnérables.

48. Nous sommes conscients que les infrastructures influent sur la réalisation des objectifs de développement durable. Il est essentiel d'investir dans des infrastructures de qualité, fiables, durables et résilientes pour surmonter les effets de la pandémie et parvenir à un développement durable sur les plans économique, social et environnemental. De nombreux pays en développement ont besoin d'aide pour définir et élaborer des projets, ainsi que pour mobiliser des investissements privés et publics. Il est possible et nécessaire d'accroître considérablement les investissements du secteur privé, notamment dans des domaines comme l'énergie, les communications, les transports et la technologie. Nous reconnaissons le rôle important que jouent le système des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale et d'autres institutions multilatérales pour ce qui est de combler les lacunes en matière de capacités et de financement des investissements dans des infrastructures de qualité,

²³ *Rapport de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Istanbul (Turquie), 9-13 mai 2011 (A/CONF.219/7)*, chap. II.

²⁴ Résolution 69/137 de l'Assemblée générale, annexe II.

²⁵ Résolution 69/15 de l'Assemblée générale, annexe.

fiables, durables et résilientes, en s'appuyant sur les initiatives existantes, en particulier dans les pays en développement. Nous savons qu'il existe sur le marché des capitaux que l'on cherche à investir dans des infrastructures durables, mais constatons que la plupart des pays en développement ne sont pas en mesure d'y accéder. Dans le même temps, les investisseurs ne sont pas en mesure d'accéder de manière adéquate à des projets d'investissement viables dans la plupart des pays en développement. Nous réaffirmons notre volonté politique ferme de créer un environnement favorable, à tous les niveaux, à la réalisation des objectifs de développement durable pertinents, tels que l'objectif 9, qui vise à faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté, notamment, aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement. Nous nous engageons à accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et à faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable.

49. Nous saluons la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et insistons de nouveau sur leur importance pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la réalisation de l'objectif ultime qui consiste à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, et la lutte contre la pandémie de COVID-19 ; nous réaffirmons que la coopération Sud-Sud n'a pas vocation à se substituer à la coopération Nord-Sud mais doit la compléter et qu'elle constitue un élément important de la coopération internationale pour le développement. Nous convenons qu'il importe de renforcer l'efficacité aux fins du développement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Nous nous félicitons du document final de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud²⁶. Nous nous engageons à renforcer la coopération triangulaire en tant que moyen de mettre les expériences et les compétences pertinentes au service de la coopération pour le développement.

50. Nous mesurons l'importance des réunions tenues jusqu'ici en 2021 et à la fin de 2020, telles que la réunion de haut niveau sur l'eau, la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption, la cinquième session thématique spéciale des Nations Unies sur l'eau et les catastrophes naturelles, le dialogue de haut niveau sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, la réunion de haut niveau sur la culture et le développement durable, la réunion de haut niveau sur les pays à revenu intermédiaire, la manifestation spéciale de haut niveau du Conseil économique et social sur les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, la réunion de haut niveau du Conseil organisée sur le thème « Un vaccin pour tous », le quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, durant lequel la Déclaration de Kyoto a été adoptée, la conférence mondiale de 2021 sur l'objectif de développement durable n° 16 et la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous nous engageons à continuer d'encourager et de soutenir la tenue de débats et la prise de décisions ambitieuses, orientées vers l'action et synergiques dans le cadre des réunions qui se tiendront en 2021 et en 2022, notamment la deuxième Conférence mondiale sur les transports durables, la deuxième Conférence des Nations Unies sur les océans, le sommet de Tokyo sur la nutrition pour la croissance, le Sommet sur les systèmes alimentaires organisé par le Secrétaire général, le dialogue de haut niveau sur l'énergie, la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la

²⁶ Résolution [73/291](#) de l'Assemblée générale, annexe.

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi que la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la réunion internationale intitulée « Stockholm+50 : Une planète saine pour la prospérité de toutes et de tous – notre responsabilité, notre chance », le dialogue interactif sur le thème « Harmonie avec la Nature », la réunion de haut niveau visant à évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, la cinquième Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, UNEP@50 (célébration du cinquantième anniversaire de la création du PNUE) et la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Nous appelons les entités du système des Nations Unies pour le développement à s'employer à reconstruire en mieux. Elles devraient en outre travailler avec les pays de programme et les aider, de manière cohérente et concertée, à appliquer de toute urgence des solutions durables et à mobiliser des partenariats, en utilisant des technologies numériques le cas échéant, y compris avec la société civile, des institutions financières et le secteur privé, pour la réalisation des objectifs de développement durable à l'ère de l'après-COVID-19.

Adoptée au forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil économique et social, à la 1^{re} séance plénière, le 15 juillet 2021, et au débat de haut niveau de la session de 2021 du Conseil, à la 11^e séance plénière, le 16 juillet 2021.
